



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2022

Titulaires présents : MM BAILLEUL. BOIRIN. FISCHER. PAQUET. MAIRE. TAILLANDIER. APERT. JACQUOT. COLSON. DEQUESNE. MALGRAS. PELLICOLI

Titulaires excusés : MM LAVEVRE. PERDERISET. STOERCKEL (pouvoir à M. PAQUET). BAVARD (pouvoir à M. BAILLEUL). DONICHAK.

Titulaires absents: MME COLLET. COLLINET. M. TASSIN

Suppléante présente : MME GAVOILLE



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 JUIN 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

FACTURATION DES DECHETS ROUTIERS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le SMOM effectue une prestation de traitement des déchets routiers ramassés sur le territoire de l'agence d'Is-sur-Tille. Il est décidé, à l'unanimité, de facturer au Conseil Départemental, la somme de 2 750.80 € (deux mille sept cent cinquante euros et 80 cts) soit 21 T 16 x 130.00 € pour l'année 2022.

DEMATERIALIZATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES

Le syndicat, à l'unanimité, décide de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité. Le Président est autorisé à signer un contrat ou une convention de souscription entre le Syndicat et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance ». Il est autorisé également à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques et la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Côte d'Or.

SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la réorganisation des déchèteries, il est décidé, à l'unanimité, de supprimer le poste d'adjoint technique qui avait été créé par délibération en date du 27/11/2019 en CDI à raison de 20 heures hebdomadaires et de le remplacer par un poste d'adjoint technique à raison de 23.50 h hebdomadaires en CDI à compter du 1^{er} novembre 2022.

AUGMENTATION DES TARIFS DE LA REGIE

Suite à l'augmentation du coût des matières premières, le comité syndical, à l'unanimité, décide de revoir le prix des conteneurs à savoir :

- Conteneur 140 l : 34.00 €
- Conteneur 180 l : 38.00 €
- Conteneur 240 l : 45.00 €
- Conteneur 360 l : 67.00 €

- Conteneur 660 l : 168.00 €

- Conteneur 770 l : 170.00 €

- Le prix de la location d'une benne pour 72 h 00 (réservé aux particuliers) : 200.00 €

- Les apports des professionnels en déchèteries :

- Déchets Non Recyclables : 35.00 €/m³ ou 180.00 €/T

- Plâtre : 35.00 €/m³ ou 160 €/T

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DIAGNOSTIC ET L'ETUDE DU TRI DES BIODECHETS

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le principe de diagnostic et d'étude préalables au déploiement du tri à la source des biodéchets et autorise le Président à solliciter l'ADEME afin d'obtenir une subvention.

SIGNATURES CONTRATS ECO-MOBILIER

ECO-MOBILIER a reçu le 21 avril 2022, deux agréments des pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage de nouveaux produits de la maison : les articles de bricolage et de jardin (ABJ) non thermiques et les jouets. Deux contrats de collecte seront proposés, un pour chaque nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs). Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les 2 contrats proposés concernant la collecte et le recyclage des ABJ et des jouets.

INFORMATIONS DIVERSES

M. COLSON souhaite attirer l'attention sur les nouveaux horaires d'éclairage public dans les communes qui pourraient éventuellement poser des problèmes pour les agents de collecte.

M. BOIRIN remercie le SMOM pour le prêt de bacs qui ont été mis à la disposition des gens du voyage qui se trouvaient dans sa commune et souhaite savoir ce qu'il se passe lorsqu'un bac jaune est endommagé. M. PAQUET lui confirme que le bac est échangé gratuitement.

M. PAQUET informe le comité que le SMOM est attributaire du marché de collecte des OM de la Communauté de Communes Norge et Tille pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Dernièrement, des caméras ont été installées dans les déchèteries de Mirebeau-sur-Bèze et Savigny-le-Sec.